

Règlement de l'épreuve « En quête d'histoire : une journée, une enquête, l'histoire augmentée »

L'épreuve « En quête d'histoire » est une épreuve normande mise en œuvre pour l'année 2026 par Madame **Valérie CABUIL**, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie. Cette épreuve est inscrite dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD).

Quels objectifs pour cette épreuve ?

Cette nouvelle épreuve expérimentale est testée en Normandie pour la première fois en 2026 dans la catégorie « épreuve collective ». Les objectifs de cette épreuve sont multiples :

- Mettre les élèves en situation d'enquête historique à partir d'archives sur le thème annuel du CNRD : « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948) » ;
- Développer la démarche critique, la capacité de synthèse et la réflexion citoyenne ;
- Introduire l'usage raisonné de l'Intelligence Artificielle comme outil de production et/ou de restitution ;
- Proposer une démarche de projet, mettant en œuvre des pratiques coopératives, sous la forme d'un défi tout au long d'une journée ;
- Favoriser la participation de tous les élèves, quelle que soit la voie de scolarisation.

Quelles modalités ?

L'épreuve, organisée sur une journée, se déroule en **deux phases successives** réparties sur les deux demi-journées :

- La première phase, organisée **le matin**, consiste en la consultation et l'analyse du corpus documentaire fourni par l'organisation, disponible en format numérique et adressé en version papier aux établissements inscrits. L'accès à Internet y est strictement interdit.
- La seconde phase, organisée **l'après-midi**, autorise l'accès à Internet ainsi que l'usage encadré des outils d'intelligence artificielle, conformément aux modalités fixées par l'autorité organisatrice.

Cette année, l'épreuve se tiendra le **jeudi 30 avril 2026**, soit quelques jours après la Journée du souvenir des victimes de la déportation. Le concours est ouvert aux lycéens (toutes filières, y compris le BTS Tourisme) et, à titre expérimental, à certaines classes de troisièmes volontaires. Des aménagements de l'épreuve peuvent être prévus de manière ponctuelle en prenant contact avec les référents académiques Mémoire et Citoyenneté.

Cette épreuve propose un travail collectif au sein de l'établissement sur la journée, avec découverte le matin du corpus documentaire et de sa consigne, et un rendu du **rapport d'enquête** en fin de journée. Un document d'accompagnement, **récit d'expérience**, pour présenter les modalités de travail du groupe (sorte de carnet de bord ou making-of) sera à rendre a posteriori pour valider la participation.

L'usage d'internet et de l'intelligence artificielle est autorisé uniquement l'après-midi, afin de laisser aux groupes le temps, dans un premier temps, de découvrir, trier et analyser les documents d'archives. Ce choix vise également à leur permettre de réfléchir à leur stratégie de recherche et d'en optimiser l'usage de manière raisonnée, dans un souci de **sobriété numérique** et de réduction de l'empreinte carbone.

Les travaux rendus doivent être rendus **aussi anonymes que possible dans leur contenu**, afin que, lors de leur présentation à la commission de correction, les membres ne puissent pas identifier les établissements d'origine et garantir ainsi la plus grande objectivité dans l'évaluation.

Les attendus de l'épreuve ?

- ⇒ Il est attendu de chaque groupe qu'il produise un rapport d'enquête historique à partir d'une **situation proposée dès le 30 avril à 8h30** sur le site : <https://cnrd.ac-normandie.fr/> Sur ce site, les différents groupes pourront retrouver la situation initiale qui déclenche l'enquête historique ainsi que les documents d'archives proposés à l'analyse. Ces documents seront adressés en amont, par sécurité, aux établissements mais ne devront pas être accessibles aux participants adultes ou élèves. Il s'agit du seul site internet accessible le matin par les participants.
- ⇒ Le **rapport d'enquête historique** est à déposer en format numérique (forme libre) au plus tard à **17 h 30 le 30 avril 2026** (heure locale de Paris ou Saint-Pierre-Et-Miquelon).
- ⇒ Le **récit d'expérience** devra être remis avant le **5 mai, 17h30**. Sorte de carnet d'historien collectif et virtuel, sous forme écrite, audio ou visuelle, ce document doit rester synthétique. Il a pour objet de rendre compte des différentes étapes de l'organisation et de l'avancée du groupe, ainsi que de proposer une analyse réflexive du déroulement de la journée. Il reviendra sur l'organisation choisie, les écueils, les surprises, les sentiments, les réussites, les déceptions, décrira avec précision le choix opéré sur l'usage de l'IA en donnant des exemples.
- ⇒ **Modalités de dépôts** : les deux supports numériques (rapport d'enquête le jour même et récit d'expérience avant le 5 mai) doivent être déposés, via des liens transmis aux établissements, sur une plateforme dédiée ; la date et l'heure de dépôt faisant foi.

Conseil d'organisation pour les encadrants de l'épreuve :

- **Inscription dans le thème annuel** : Cette épreuve s'inscrit dans le thème annuel du CNRD. Il est important d'avoir étudié le chapitre concerné avec les élèves, mais une étude exhaustive du thème n'est pas nécessaire. Le jour de l'épreuve, ce sont avant tout les compétences des élèves qui sont évaluées, notamment leur capacité d'analyse des documents.

- **Réception du corpus** : Le corpus sera reçu par l'établissement en amont. La direction peut choisir d'en faire des photocopies si nécessaire, mais il est obligatoire que les participants — élèves comme enseignants — ne découvrent le corpus que le matin de l'épreuve. Le corpus complet sera par ailleurs disponible sur le site de l'épreuve, seul site autorisé le matin de l'épreuve.
- **Encadrement** : Il est fortement recommandé que plusieurs adultes soient présents pour encadrer l'enquête, afin d'assurer une supervision optimale et un suivi efficace des élèves. Du point de vue historique mais également organisationnel et technique.
- **Choix de la salle** : Privilégier un espace favorisant la coopération et les échanges, avec accès aux ordinateurs des élèves ou de l'établissement (CDI, salle informatique, etc.).
- **Récit d'expérience** : Tout au long de la journée, garder en tête la rédaction du récit d'expérience. Il peut être utile de désigner un ou plusieurs élèves pour prendre des photos ou commenter, prendre en note l'évolution des travaux. Le récit d'expérience est également évalué. Nous conseillons fortement aux équipes de prévoir un point d'étape avant tout usage de l'IA, comme un moment charnière dans l'épreuve, afin de faire le point sur la première partie du travail, de dresser le bilan des acquis et d'identifier les éléments restant à réaliser.

La restitution des travaux :

- **Anticiper tout le matériel nécessaire** durant la journée pour l'élaboration de votre rapport d'enquête et la restitution finale, notamment les équipements numériques, si besoin (prise de son, d'images...).
- **Conseils** : faites des sauvegardes du travail des élèves et gardez vous un peu de temps en fin de journée pour faire le dépôt.
- Attention à **bien nommer vos fichiers** lors du dépôt. Vous pouvez déposer un dossier avec plusieurs fichiers ou simplement un fichier mais veuillez bien à ne déposer le même fichier qu'une seule fois.
- Vous utilisez ce lien de dépôt pour remettre votre **rapport d'enquête** : <https://filesender.renater.fr/?s=upload&vid=7d9f6498-41c5-49e8-b038-9a827b94a9d5> Tous vos fichiers (nombre non limité) doivent être nommés selon la règle suivante :
 - rapport_etablissement-numerodegroupe_document1surX
 - rapport_etablissement-numerodegroupe-document2surX
 - etc.
- Vous utilisez ce lien de dépôt pour remettre votre **récit d'expérience** : <https://filesender.renater.fr/?s=upload&vid=a3c7325b-e621-4472-9c84-46d86edbc04b>. Tous vos fichiers (nombre non limité) doivent être nommés selon la règle suivante :
 - recit_etablissement-numerodegroupe_document1surX
 - recit_etablissement-numerodegroupe-document2surX
 - etc.

Quel usage de l'IA ?

- L'épreuve autorise l'usage de l'intelligence artificielle, qui doit être l'occasion d'une réflexion pédagogique sur son utilisation, notamment en lien avec l'EMI (éducation aux médias et à l'information) et l'EDD (éducation au développement durable). Cet usage se fait dans le cadre d'usage prévu par l'Education Nationale.
- **L'IA n'est autorisée que l'après-midi**, afin de laisser le matin aux élèves pour une réflexion autonome sur les documents, mais aussi pour des raisons de frugalité et d'empreinte carbone. Il est conseillé de réfléchir en amont avec les élèves à une stratégie et au format souhaité pour son utilisation. Par ailleurs, il est vivement conseillé de leur faire lire et signer la charte d'utilisation de l'IA en amont de l'épreuve, afin de gagner du temps mais aussi d'en faire un moment pédagogique.
- **L'usage de comptes payants est strictement interdit par le règlement.** Nous insistons sur ce point car il permet de garantir l'équité entre les différents participants.
- Le recours à l'intelligence artificielle est encadré durant l'épreuve. À ce titre, les outils ont été testés par la DRANE de Normandie et seul le portail **duck.ai** est autorisé. Ce dernier a été retenu en raison de son format et de sa philosophie, compatibles avec les exigences de l'épreuve et le cadre fixé par l'Éducation nationale. Il permet par ailleurs d'accéder, de manière sécurisée, à différents modèles d'IA (par exemple ChatGPT-4, ChatGPT-5 mini, Mistral, etc.), tout en garantissant un usage maîtrisé et conforme aux attendus pédagogiques. Un modèle d'IA est proposé par défaut, souvent GPT-5 mini, mais il est possible de le changer au démarrage en fonction des préférences.
- Les organisateurs du concours **imposent un prompt** afin d'encadrer les recherches des élèves et de ne faire de l'IA qu'un assistant, qui les aide à affiner ou ajuster leurs propres réflexions.
- L'usage de l'IA sera différent suivant le public :

Au lycée	Au collège
<p><u>L'usage de l'IA peut se faire selon deux possibilités :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. Soit un prompt est implanté dans chaque IA par un enseignant. Ce prompt permet aux élèves d'avoir un usage réflexif de l'IA et non un usage « opportuniste ».2. Soit les élèves ont la possibilité d'implanter eux même le prompt et de questionner leurs recherches au fur et à mesure de la séance.	<p>En collège, conformément au cadre d'usage de l'Éducation nationale, le recours à l'intelligence artificielle doit s'effectuer sous la supervision d'un adulte. Pour les élèves de troisième, aucun usage autonome n'est autorisé : l'adulte doit être présent et assurer le rôle de scripteur. Cette contrainte invite à une réflexion sur les modalités d'utilisation de l'IA et encourage un usage collectif. Un compte sera créé pour chaque groupe de collégiens inscrits. Cette démarche s'inscrit dans une logique pédagogique, favorisant les apprentissages par observation, imitation et réflexion collective.</p>

Prompt à utiliser durant la séance :

« En tant qu'assistant de « Méthode Historique » tu agis en tant qu'expert en didactique de l'histoire et assistant critique pour des élèves de (niveau à préciser).

Ton objectif : Accompagner l'élève dans sa démarche d'enquête sans jamais faire le travail à sa place. Tu ne dois jamais donner de réponse directe ou de résumé tout fait.

Ta méthode de travail :

1. **Analyse de source :** Si l'élève te soumet un document ou une analyse, aide-le à appliquer la critique interne et externe (Qui écrit ? Pourquoi ? Dans quel contexte ? Quelles sont les limites du document ?).
2. **Contradiction constructive :** Si l'élève émet une hypothèse, propose-lui un contre-argument ou souligne une zone d'ombre qu'il n'a pas vue.
3. **Relance socratique :** Réponds toujours par une question qui pousse l'élève à retourner voir ses documents sources ou à approfondir sa réflexion.
4. **Alerte aux anachronismes :** Si l'élève utilise des concepts modernes pour juger le passé, interpelle-le.

Consigne de ton : Sois exigeant mais encourageant. Utilise un vocabulaire adapté au niveau scolaire indiqué. Si l'élève te demande « donne-moi la réponse » refuse poliment et explique que ton rôle est de l'aider à devenir un historien.

Es-tu prêt ? Si oui, demande-moi sur quel sujet porte mon enquête et quels documents j'ai à ma disposition. »

Quelles obligations pour participer à cette épreuve ?

Les participants sont tenus de respecter l'image des élèves et des participants, de signer la charte relative à l'usage de l'intelligence artificielle et de se conformer au **cadre national** en vigueur. Les enseignants référents ou les chefs d'établissements conservent ces chartes signées. L'utilisation des outils numériques est strictement limitée à l'après-midi, après une phase préalable d'analyse des archives.

Quelles catégories et quels prix ?

Cette année, Madame la Rectrice remettra trois prix :

- Le prix collège et assimilés
- Le prix lycée et assimilés
- Le prix spécial du jury

En cas de problème ?

Cette épreuve a été pensée par les référents académiques Mémoire et Citoyenneté de Normandie mais mise en œuvre grâce à de nombreuses personnes et de nombreux services du rectorat que nous remercions, notamment la DRANE. Ainsi, durant la journée, vous pouvez contacter pour des questions techniques ou réglementaires : referent-memoire-et-citoyennete@ac-normandie.fr